



14^{ème} Rallye National du SURAN

(Compétition à *Participation Étrangère Autorisée*)

18 Septembre – 19 Septembre 2026

**COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC
2026**

COEF 2

Challenge de la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes 2026



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 10 doivent être renseignées.

Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA AINDINOISE
Nom du Rallye :	31 RALLYE DU SURAN
Date :	18 et 19 SEPTEMBRE 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	NATIONAL
Eligibilité :	COUPE DE France DES RALLYES 2027 COEF 3
Participation étrangère autorisée ?	OUI
Visa Ligue (date et numéro) :	21/07/2026 N°21
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	LAGARDE Muriel
Téléphone :	06 45 79 63 06
Mail :	muriellagarde8@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	ROUX Nicolas
Membres :	LAGARDE Muriel/COMBES Véronique/DUPUPED Dominique/MORNAY Steve/PAULIN Maxime/LEAO Christine/LAGARDE Sophie/MOREL Franck/REVERDY Grégory/JANODY Cathy
Secrétariat du Rallye, Adresse :	MCC – 4 ALLEE DES BROTTAUX – CS 70270 – 01006 BOURG EN BRESSE
Téléphone :	06 45 79 63 06
Mail:	rallyedusuran1@gmail.com
Permanence du Rallye :	Muriel LAGARDE 06 45 79 63 06
Lieu, date, horaire :	Du 07 aout au 17 septembre 2026 sur appel téléphonique de 17h à 19h



Organisateur technique	
Nom :	ECURIE BRESSE BUGÉY – LAGARDE Muriel
Adresse :	MCC – 4 ALLEE DES BROTTAUX – CS 70270 – 01006 BOURG EN BRESSE
Téléphone :	06 45 79 63 06
Mail :	rallyedusuran1@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	07 AOUT 2026
Ouverture des engagements	07 AOUT 2026
Clôture des engagements	07 SEPTEMBRE 2026
Parution du carnet d'itinéraire	10 SEPTEMBRE 2026
Distribution du road-book (lieu, date, heure)	Pendant les reconnaissances les 12 et 13 septembre 2026 au 1 rue du gué 01250 NIVIGNE ET SURAN et le 18 septembre 2026 au PARC FERME
Reconnaisances (dates & heures)	Samedi 12 septembre de 09h00 à 19h00 Dimanche 13 septembre de 09h00 à 13h00 Spéciale LES CONCHES INTERDITES LE DIMANCHE Vendredi 18 septembre de 09h00 à 13h00
Pré-Vérifications administratives	Samedi 12 septembre de 09h00 à 14h00 Et Dimanche 13 septembre de 09h00 à 13h00 au 1 rue du gué - 01250 NIVIGNE ET SURAN
Vérifications administratives (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre 2026 de 9h45 à 16h45 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Vérifications techniques (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre de 10h00 à 16h30 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Mise en place du parc de départ (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre 10h30 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre 16h00 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Publication des équipages admis au départ (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre 17h30 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Publication des heures et ordres de départ (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre 17h30 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Briefing des pilotes (lieu, date, heure)	Vendredi 18 septembre 17h15 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Départ (lieu, date, heure) 1^e étape	Vendredi 18 septembre 18h30 (1e VHC)

Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 19 septembre 01h00 au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>) 1 ^{er} étape	Vendredi 18 septembre 21h14(1e VHC) au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Départ (<i>lieu, date, heure</i>) 2 ^e étape	Samedi 19 septembre 08h30 (1e VHC)
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>) 2 ^{er} étape	Samedi 19 septembre 20h25 (1e VHC) au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 19 septembre Europe Garage – 01000 Bourg-En-Bresse
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 19 septembre 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 19 septembre podium du Rallye au FOIRAIL St Denis-Les-Bourg

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Mr PERRIN Patrick - Licence n° 6678
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme CHARLEUX Josiane - Licence n° 9434
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr ANNOVAZZI Jean Karl - Licence n° 8237
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme MUGNIER Jocelyne - Licence n° 23843
Directeur de Course (Moderne et VHC)	Mr HERITIER Thierry - Licence n° 1713
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr MOCELLIN Denis - Licence n° 3310
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mr BUISSON François - Licence n° 162483
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Mr LUSSIANA Maxime - Licence n° 233332
Commissaire Technique responsable	Mr RANCON Jean Marc - Licence n° 14085
Commissaires Techniques adjoints	Mr RACHEX Christian - Licence n° 44181 M BILLOU Alain - Licence n° 13082 Mr SANDELION Georges - Licence n° 24840
Médecin chef	Mr GODCHAUX Sylvain
Chargés des relations avec les concurrents	Mr PERRIN Nathalie - Licence n° 1716
Juges de faits	Mme MOREL Georges - Licence n° 11762
Chargé des relations avec la presse	Mme LAGARDE Sophie
Chronométrateurs	Mme TISSANDIER Sandrine - Licence n° 188581 Mr BOCHUT Valérie - Licence n° 307446 Mr NAUD Florian - Licence n° 211738 Mr LARDET Ludovic - Licence n° 199694 Mme CHOULET Laurence - Licence n° 322971 Mr RODARIE Bruno - Licence n° 1322
Classement	LC CHRONO
Speaker	Mr GAVARD Philippe - Licence n° 173941

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **14° RALLYE DU SURAN VHC** doit adresser au secrétariat du rallye **LAGARDE MURIEL – 830 ROUTE DU MOLARD – 01160 ST MARTIN DU MONT** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 07 septembre 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 40 voitures maximum.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 550 € dont 50 € de géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 050 €

- Équipage ASA AINDINOISE

- avec la publicité facultative des organisateurs : 500 € dont 50 € de géolocalisation
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1 000 €

Un chèque de caution de 300 € à l'ordre de LS CHRONO est à fournir lors des vérifications avant les reconnaissances pour tous les pilotes.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3P. L'ordre de départ des différents rallyes est déterminé comme suit : **VHC - MODERNE**

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée exclusivement dans le parc d'assistance (avec CH) au FOIRAIL, Saint-Denis-les-Bourg.

Les plaques ou autocollant d'assistance seront obligatoires pour accéder au parc d'assistance.

L'entrée des véhicules d'assistance dans le parc d'assistance sera autorisée uniquement aux véhicules possédant un sticker assistance sur le pare-brise. 2 stickers par équipage seront distribués.

Parcs d'assistance

Seuls 2 véhicules par équipages seront autorisés dans l'enceinte du parc. Des autocollants vous seront remis à l'entrée du parc UNIQUEMENT le vendredi de 08h30 à 17h30 (Aucun véhicule d'assistance ne pourra être admis après cet horaire). Il sera possible de récupérer votre autocollant en présentant la plaque d'immatriculation à l'accueil du foirail.

Les 2 véhicules devront impérativement être stationnés sur l'emplacement d'assistance.

4.3.1.3. Les parcs d'assistance seront indiqués dans l'itinéraire du rallye et seront obligatoirement Signalés avec un Contrôle Horaire d'entrée et un Contrôle Horaire de sortie (les distances de 25 mètres mentionnées dans l'annexe 2 sont réduites à 5 mètres). La vitesse des voitures dans les parcs d'assistance ne peut dépasser 30 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.

Le ravitaillement aura lieu uniquement dans les parcs d'assistance et dans les stations-services sur le parcours (selon road-book).

4.3.1.4. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- ♣ De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- ♣ D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- ♣ De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- ♣ De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- ♣ De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée.

Les pénalités sont cumulatives.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.8. CARBURANT

L'équipage ou son représentant devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve.

4.9. GEOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, les voitures seront équipées, lors des reconnaissances et pendant le rallye, d'un système de géolocalisation.

Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book de chaque rallye.

Une caution sera demandée à chaque concurrent.

En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé.

La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye.

Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye National du SURAN représente un parcours de **446.70 kms**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **130 kms**

Les épreuves spéciales sont :

Première étape –3 ES

ES 1 = TREFFORT (2,70 kms)

ES 2 = CHAVANNES (9,20 kms)

ES 3 = CEFFIA (12,50 kms)

Deuxième étape – 8 ES

ES 4 / 7 / 10 = CHAVANNES - AROMAS - LAVILLAT (20,20 kms).

ES 5 / 8 / 11 = LES CONCHES (9,80 kms)

ES 6 / 9 = GRAVELLE (7,80 kms).

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA. **3 passages par spéciale autorisés au maximum**

3 passages uniquement pour les versions longues + courtes de Chavannes

Remise des road-book – carnet d'itinéraire

Le road-book sera en version numérique uniquement. Il y aura une possibilité d'achat le jour du rallye au tarif de 10€.

Vérifications des documents :

Avant les reconnaissances

Lieu : 1 Rue du Gué – 01250 NIVIGNE ET SURAN

- Horaires :**
- Le samedi 12 septembre de 09h00 à 14h00
 - Le dimanche 13 septembre de 09h00 à 13h00
 - **En cas de reconnaissances le jour du rallye la remise se fera au foirail St Denis Les Bourg de 08h00 à 09h30**

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

- Le samedi 12 septembre de 09h00 à 19h00
- Le dimanche 13 septembre de 09h00 à 13h00 **IMPERATIF**
(DEMANDE DES MAIRIES)

Spéciale LES CONCHES INTERDITES LE DIMANCHE

- Vendredi 18/09 de 09h00 à 13h00 **IMPERATIF** fermeture des routes par la suite + implantation des es

Les vérifications administratives auront lieu le jour des reconnaissances.

**IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE PRENDRE LES SPECIALES A L'ENVERS
ET DE FAIRE DEMI-TOUR DANS LES SPECIALES.**

ATTENTION : certaines cordes pendant les reconnaissances seront matérialisées par de la rubalise.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Le concurrent pourra réintégrer le rallye après l'entrée de son véhicule en parc fermé au plus tard 30 minutes avant le départ de la 2^e étape, après validation du commissaire technique.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1^{er} de chaque classe – 1 ENGAGEMENT 2027 + COUPE

2^{er} de chaque classe recevra une coupe

3^{er} de chaque classe recevra une coupe

Chaque participant recevra un lot à son passage sur le podium